

COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2023

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique - SAPLANA Javier - GROUILLER Elodie - SOUCHE Antony

Conseillers délégués : COLLOCA Cindy - COULLOMB Fabien

Conseillers municipaux : MEILHAC Laurent - SAVELLI Eric - LABELLE Séverine - MEYNIER Laurent - BOYER Marc -  
BOUR Lydie – BLANGERO Nathalie – AYMARD Jean Pierre

Procurations :

SAVINAS Gaëlle à BESNIER Didier - LEVARDON Michel à SAPLANA Javier - CHAMBOVET Cyrielle  
à COLLOCA Cindy - PONCON Lydie à CANESTRARI Véronique

Absent :

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 19h10.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20.02.2023
2. Approbation du compte de gestion du budget principal 2022
3. Approbation du compte administratif du budget principal 2022
4. Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2022
5. Approbation du compte administratif du budget assainissement 2022
6. Affectation du résultat du budget principal
7. Vote du budget principal
8. Affectation du résultat du budget assainissement
9. Vote du budget assainissement
10. Taux des taxes locales
11. Subvention au CCAS pour l'exercice 2023
12. Questions diverses

M. le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération (point n°12) pour la dénomination d'une rue au nom de reine LUISELLI qui aura 100 ans en mai prochain.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

### 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20.02.2023

M. le Maire fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans la page de garde du compte rendu du conseil municipal 20 février 2023 car il manque Mme Nathalie BLANGERO, conseillère municipale, alors qu'elle était bien présente à la séance. M. le Maire propose donc de corriger cette erreur et de rajouter Mme BLANGERO Nathalie.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

### 2. Approbation du compte de gestion du budget principal 2022

Mme Elodie GROUILLER, 4<sup>ème</sup> adjointe, présente le compte de gestion et les opérations effectuées pour l'année 2022. Elle précise que l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 font apparaître le résultat suivant :

- En section de fonctionnement :

Total des dépenses :	1 148 858.14 €
Total des recettes :	1 565 236.68 €
<b>Résultat section de fonctionnement excédent de</b>	<b>416 378.54 €</b>
Résultat antérieur reporté :	464 806.57 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>881 185.11 €</b>
- En section d'investissement :

Total des dépenses :	1 011 869.81 €
Total des recettes :	1 305 176.61 €
<b>Résultat section d'investissement excédent de</b>	<b>293 303.80 €</b>
Résultat antérieur reporté :	101 629.32 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>394 933.12 €</b>

M. le Maire indique que les résultats augmentent chaque année depuis 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

### 3. Approbation du compte administratif du budget principal 2022

M. le Maire quitte la séance du Conseil Municipal et Mme Véronique CANESTRARI, 1<sup>ère</sup> adjointe prend la présidence. Mme Elodie GROUILLER présente le compte administratif de l'année 2022 qui est en fait la même chose que le compte de gestion sauf que celui-ci est dressé par le receveur municipal. Il s'agit donc des mêmes chiffres que pour le compte de gestion. Les résultats sont donc les suivants :

- En section de fonctionnement :

Total des dépenses :	1 148 858.14 €
Total des recettes :	1 565 236.68 €
<b>Résultat section de fonctionnement excédent de</b>	<b>416 378.54 €</b>
Résultat antérieur reporté :	464 806.57 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>881 185.11 €</b>
- En section d'investissement :

Total des dépenses :	1 011 869.81 €
Total des recettes :	1 305 176.61 €
<b>Résultat section d'investissement excédent de</b>	<b>293 303.80 €</b>
Résultat antérieur reporté :	101 629.32 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>394 933.12 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

#### 4. Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2022

Mme Elodie GROUILLER, 4<sup>ème</sup> adjointe présente le compte de gestion 2022 pour le budget assainissement.

L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 font apparaître le résultat suivant :

- En section de fonctionnement :

Total des dépenses :	216 042.81 €
Total des recettes :	140 385.70 €
<b>Résultat section de fonctionnement déficit de</b>	<b>- 75 657.11 €</b>
Résultat antérieur reporté :	131 049.79 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>55 392.68 €</b>
  
- En section d'investissement :

Total des dépenses :	160 451.65 €
Total des recettes :	358 504.16 €
<b>Résultat section d'investissement excédent de</b>	<b>198 052.51 €</b>
Résultat antérieur reporté :	- 136 464.20 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>61 588.31 €</b>

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion présenté ci-dessus

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

#### 5. Approbation du compte administratif du budget assainissement 2022

M. le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Mme Véronique CANESTRARI, 1<sup>ère</sup> adjointe prend la présidence.

Mme Elodie GROUILLER présente le compte administratif de l'année 2022 qui est en fait la même chose que le compte de gestion sauf que celui-ci est dressé par le receveur municipal. Il s'agit donc des mêmes chiffres que pour le compte de gestion. Les résultats sont donc les suivants :

- En section de fonctionnement :

Total des dépenses :	216 042.81 €
Total des recettes :	140 385.70 €
<b>Résultat section de fonctionnement déficit de</b>	<b>- 75 657.11 €</b>
Résultat antérieur reporté :	131 049.79 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>55 392.68 €</b>
  
- En section d'investissement :

Total des dépenses :	160 451.65 €
Total des recettes :	358 504.16 €
<b>Résultat section d'investissement excédent de</b>	<b>198 052.51 €</b>
Résultat antérieur reporté :	- 136 464.20 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>61 588.31 €</b>

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget assainissement tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

#### 6. Affectation du résultat du budget principal

Mme Elodie GROUILLER 4<sup>ème</sup> adjointe, informe le Conseil Municipal que le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune font apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 881 185.11€ et que le Conseil municipal doit donc décider de son affectation en section d'investissement et de fonctionnement.

Il est proposé de virer 250 000 euros en section d'investissement et le reste en section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat tel que présenté.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.**

### **7. Vote du budget principal**

Le projet de budget principal 2023 a fait l'objet d'un examen chapitre par chapitre en Conseil Municipal.

M. le Maire indique que les projets de l'Eglise Notre Dame des Aubagnans et de l'église Sainte Anne sont stoppés temporairement.

Mme COLLOCA Cindy, conseillère municipale déléguée, demande s'il ne serait pas plus intéressant de faire un local commun à toutes les associations au moment de la reconstruction de la buvette de la BJR.

M. le maire indique que la buvette se situe en zone inondable et que la commune ne sera autorisée à reconstruire qu'à l'identique et qu'il n'y aura donc pas la possibilité d'agrandir. Rien ne peut être réalisé sur cet espace car il est situé en PPRI.

M. le Maire indique que le dossier concernant les travaux sur le mur de la digue se débloque depuis 2021 après de nombreux échanges et études pendant près de 10 ans avec le Conseil Départemental de la Drôme. Il indique également que la commune sera aidée pour la reconstruction des toilettes publiques et du local. Le coût final à la charge de la commune sera bien moins élevé que ce qui était initialement prévu.

Il est proposé d'approuver le budget principal 2023 tel que présenté.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **8. Affectation du résultat du budget assainissement**

Mme Elodie GROUILLER, 4<sup>ème</sup> adjointe, informe le Conseil Municipal que le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement de la commune font apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 55 392.68 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de son affectation en totalité en section d'exploitation.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **9. Vote du budget assainissement**

Le projet de budget assainissement 2023 a fait l'objet d'un examen chapitre par chapitre en Conseil municipal.

M. le Maire indique que des travaux sont à prévoir concernant la problématique des eaux claires parasites. Il rappelle également que le transfert compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget assainissement tel que présenté.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **10. Subvention au CCAS pour l'exercice 2023**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de fonctionnement de 5000€ au profit du C.C.A.S de Rochedu pour l'équilibre du budget.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **7. Vote du budget principal**

Le projet de budget principal 2023 a fait l'objet d'un examen chapitre par chapitre en Conseil Municipal.

M. le Maire indique que les projets de l'Eglise Notre Dame des Aubagnans et de l'église Sainte Anne sont stoppés temporairement.

Mme COLLOCA Cindy, conseillère municipale déléguée, demande s'il ne serait pas plus intéressant de faire un local commun à toutes les associations au moment de la reconstruction de la buvette de la BJR.

M. le maire indique que la buvette se situe en zone inondable et que la commune ne sera autorisée à reconstruire qu'à l'identique et qu'il n'y aura donc pas la possibilité d'agrandir. Rien ne peut être réalisé sur cet espace car il est situé en PPRI.

M. le Maire indique que le dossier concernant les travaux sur le mur de la digue se débloque depuis 2021 après de nombreux échanges et études pendant près de 10 ans avec le Conseil Départemental de la Drôme. Il indique également que la commune sera aidée pour la reconstruction des toilettes publiques et du local. Le coût final à la charge de la commune sera bien moins élevé que ce qui était initialement prévu.

Il est proposé d'approuver le budget principal 2023 tel que présenté.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **8. Affectation du résultat du budget assainissement**

Mme Elodie GROUILLER, 4<sup>ème</sup> adjointe, informe le Conseil Municipal que le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement de la commune font apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 55 392.68 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de son affectation en totalité en section d'exploitation.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **9. Vote du budget assainissement**

Le projet de budget assainissement 2023 a fait l'objet d'un examen chapitre par chapitre en Conseil municipal.

M. le Maire indique que des travaux sont à prévoir concernant la problématique des eaux claires parasites. Il rappelle également que le transfert compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget assainissement tel que présenté.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### **10. Subvention au CCAS pour l'exercice 2023**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de fonctionnement de 5000€ au profit du C.C.A.S de Rohegude pour l'équilibre du budget.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*



### 11. Taux des taxes locales

M. le Maire indique qu'il faut fixer le taux des taxes locales et précise que pour la vingt deuxième année consécutive il ne souhaite pas en augmenter les taux.

TAXES	TAUX 2023
Taxe foncière bâtie	34.11 %
Taxe foncière non bâties	73.79 %
Taxe d'habitation	18.12 %
Cotisation foncière entreprise	31.55 %

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes locales tel que présenté ci-dessus.

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### 12. Changement de nom de l'actuelle traverse des roches

M. le Maire indique que Mme Reine LUISELLI va devenir centenaire en mai 2023. Comme il est de tradition dans la commune il est proposé de renommé un chemin, à son nom. Il est donc proposé de renommé l'actuelle traverse des roches en « Traverse Reine LUISELLI »

*Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.*

### Questions diverses

- **DIA** : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner n°4 à 7-2023.

Séance levée à 20h38.

Le Maire, Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

Didier BESNIER



Antony SOUCHE

